

CHARTE GRAPHIQUE

Commune de Witry-lès-Reims

Version 1.0

Juin 2026

Document à usage interne et externe — Usage réservé aux services de la commune et partenaires agréés

Sommaire

1. Présentation du logo
2. Éléments constitutifs du logo
3. Palette de couleurs
4. Typographies
5. Règles d'utilisation
6. Versions du logo et contextes d'utilisation
7. Interdictions et usages déconseillés
8. Applications
9. Formats et fichiers disponibles
10. Contact

1. Présentation du logo

La commune de Witry-lès-Reims s'est dotée en juin 2026 d'une identité visuelle renouvelée, moderne et affirmée. Ce logo constitue la signature officielle de la commune sur l'ensemble de ses communications, qu'elles soient institutionnelles, numériques ou événementielles.

Ce document constitue la charte graphique de référence. Il définit les règles d'usage du logo et de l'identité visuelle afin d'en garantir la cohérence, la lisibilité et l'impact dans toutes les situations de communication.

1.1 Concept créatif

- Le logo repose sur un monogramme WR stylisé, associant les initiales de [Witry] et [Reims] dans un dessin dynamique et contemporain.
- Une feuille graphique s'intègre à la lettre R, symbole du territoire naturel, du vivant et du développement durable.
- Le [L] de [-lès-] est quant à lui représenté par une tige double formant la lettre [L] dont les contours s'inscrivent entre le [W] et le [R].

Trois déclinaisons principales coexistent :

- Version horizontale : le monogramme accompagné à sa droite du logotype complet [WITRY lès REIMS] et à la même échelle de hauteur.
- Version emblème : le monogramme seul, pour les usages en petites tailles ou en cachet, souligné du logotype complet [WITRY lès REIMS] et à la même échelle de largeur.
- Version badge : le monogramme inscrit dans un cercle, entouré d'un texte curviligne, le logotype complet [WITRY lès REIMS]

1.2 Valeurs transmises

- Modernité et dynamisme : formes inclinées et lignes de vitesse
- Ancrage territorial : intégration de la feuille végétale
- Lisibilité et sobriété : palette restreinte, typographie claire
- Polyvalence : déclinable en couleur, noir et blanc, positif et négatif

2. Éléments constitutifs du logo

2.1 Le monogramme « WR »

Le monogramme est la pièce maîtresse du logo. Il est composé de deux lettres capitales stylisées (W et R) dessinées dans un style graphique incliné et structuré, évoquant le mouvement et la rigueur.

- La lettre W est composée de deux formes géométriques trapézoïdales superposées, avec une ligne de vitesse bleue caractéristique sur le bras gauche, dessinant sur le bras droit et le milieu, la forme d'un clocher d'église pour représenter le patrimoine.
- La lettre R intègre une feuille stylisée à deux pointes dans son montant, symbole végétal et naturel
- Le [L] de [-lès-] est quant à lui représenté par une tige végétale double formant la lettre [L] dont les contours s'inscrivent entre le [W] et le [R].
- L'ensemble forme un bloc visuel compact et équilibré

2.2 Le logotype

Le logotype textuel accompagne le monogramme. Il est structuré en deux niveaux typographiques distincts :

- « WITRY » en grandes capitales grasses, couleur bleu marine (police principale)
- « LÈS REIMS » en capitales plus légères, couleur bleu marine

2.3 L'emblème circulaire

Une version en médaillon rond encercle le monogramme WR avec le texte « WITRY LÈS REIMS » disposé en arc autour du motif. Cette version est réservée aux usages suivants :

- Cachets, tampons officiels
- Favicon et icônes d'applications
- Broderies, gravures, reliefs
- Petits formats (inférieurs à 30 mm)

2.4. 15 déclinaisons possibles

	Horizontal	Emblème	Badge
Original couleurs			
Noir			
Bleu			
Blanc			
Blanc - couleurs			

3. Palette de couleurs

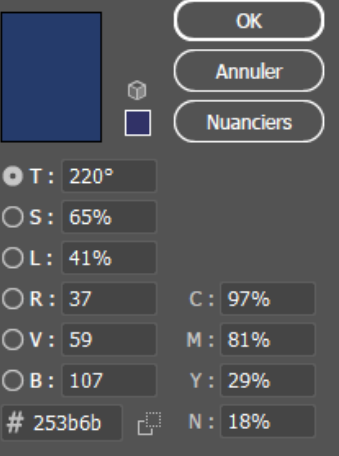
L'identité chromatique de la commune repose sur deux couleurs principales et une couleur de soutien. Ces couleurs doivent être reproduites avec exactitude sur tous les supports.

3.1 Couleurs principales

			
Bleu Marine Couleur principale	Bleu Ciel Accent / dynamisme	Gris Soutien / sobriété	Blanc Fond / négatif

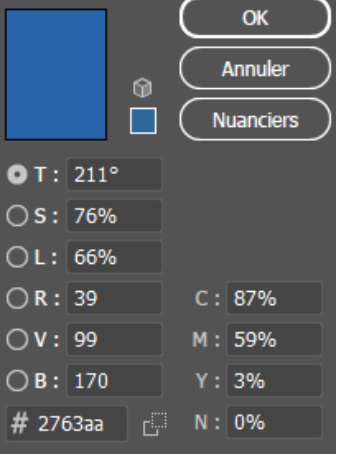
3.2 Codes couleurs par espace colorimétrique

Couleur	HEX	RVB	CMJN
Bleu Marine	#253b6b	R37 V59 B107	C97 M81 J29 N18
Bleu Ciel	#2763aa	R39 V99 B170	C87 M59 J3 N0
Gris	#6d7075	R109 V112 B117	C56 M44 J40 N25



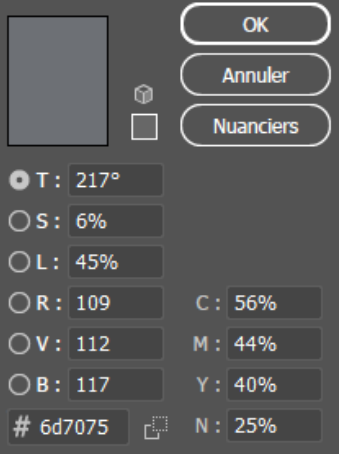
OK
Annuler
Nuanciers

T : 220°
S : 65%
L : 41%
R : 37 C : 97%
V : 59 M : 81%
B : 107 Y : 29%
253b6b N : 18%



OK
Annuler
Nuanciers

T : 211°
S : 76%
L : 66%
R : 39 C : 87%
V : 99 M : 59%
B : 170 Y : 3%
2763aa N : 0%



OK
Annuler
Nuanciers

T : 217°
S : 6%
L : 45%
R : 109 C : 56%
V : 112 M : 44%
B : 117 Y : 40%
6d7075 N : 25%

4. Typographies

La charte typographique définit les polices à utiliser pour l'ensemble des communications de la commune.

4.1 Police institutionnelle

Police principale : Montserrat (ou Arial par substitution)

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz 0123456789

Caractères spéciaux : à â ç é è ë î ï ô ù û ü ÿ

4.2 Hiérarchie typographique

Usage	Graisse	Corps	Exemple
Titre principal	ExtraBold / Black	24–32 pt	WITRY lès REIMS
Sous-titre / section	Bold / SemiBold	16–20 pt	Vie municipale
Corps de texte	Regular	10–12 pt	Texte courant de communication
Légende / mention légale	Light / Regular italique	8–9 pt	<i>Source : mairie de Witry-lès-Reims</i>

5. Règles d'utilisation

5.1 Zone de protection (espace de respiration)

Une zone de protection doit être préservée autour du logo en toute circonstance. Aucun élément graphique, texte ou image ne doit empiéter sur cette zone.

- La zone de protection minimale est égale à la hauteur de la lettre « W » du monogramme
- Sur les supports numériques, cette marge minimale correspond à 20 pixels pour les petits formats
- Pour les formats supérieurs à A3, la marge minimale est de 10 mm

5.2 Cas d'usage avec mention obligatoire pour les partenaires

Dès lors qu'une structure (association, organisme, entreprise) bénéficie d'une subvention, d'une aide matérielle ou d'un soutien logistique de la Commune, elle s'engage obligatoirement à faire apparaître ce soutien sur ses supports de communication.

Quelle mention utiliser ?

Situation	Mention à apposer
Subvention financière de fonctionnement	"Avec le soutien financier de la Commune de Witry-lès-Reims"
Aide matérielle / logistique (prêt de salle, de matériel, manutention services municipaux...)	"Avec le soutien de la Commune de Witry-lès-Reims"
Soutien financier à souligner spécifiquement pour un évènement ponctuel (subvention de projet)	"Avec le soutien financier de la Commune de Witry-lès-Reims"
Co-organisation ou implication active de la Mairie	"En partenariat avec la Commune de Witry-lès-Reims"

Ne jamais utiliser une formulation laissant penser que la Commune est organisatrice de l'évènement si ce n'est pas le cas (ex : éviter « La Commune de Witry-lès-Reims présente... »)

5.3 Taille minimale d'utilisation

Version du logo	Taille minimale (print)	Taille minimale (écran)
Version horizontale complète	40 mm de largeur	200 px de largeur
Version emblème circulaire	20 mm de diamètre	80 px de diamètre
Monogramme seul (WR)	15 mm de hauteur	60 px de hauteur

6. Interdictions et usages déconseillés

Les éléments suivants sont formellement interdits afin de préserver l'intégrité et la cohérence de l'identité visuelle de la commune.

6.1 Déformations

- Étirer ou déformer le logo dans l'une ou l'autre dimension
- Modifier les proportions entre le monogramme et le logotype
- Appliquer une rotation différente de 0°, 90° ou 180°

6.2 Couleurs

- Utiliser des couleurs non prévues par la charte (ex. rouge, vert, orange...)
- Appliquer un dégradé sur le logo ou modifier ses couleurs
- Utiliser le logo couleur sur un fond de couleur trop proche ou peu contrasté
- Appliquer un effet de transparence partielle sur le logo

6.3 Modifications graphiques

- Ajouter des ombres portées, reliefs ou effets lumineux
- Encadrer le logo dans une forme ou un fond non prévus par la charte
- Modifier, remplacer ou repositionner les éléments du logo entre eux
- Assembler le logo avec d'autres logos sans validation du service communication

6.4 Textes additionnels

- Superposer un texte par-dessus le logo
- Modifier l'orthographe ou la casse des termes « WITRY », « LÈS » ou « REIMS »

7. Formats et fichiers disponibles

Les fichiers sources du logo sont disponibles auprès du service communication de la mairie. Ils sont fournis dans les formats suivants :

Format	Extension	Usage recommandé
Vectoriel	.AI / .EPS / .SVG	Impression haute résolution, sérigraphie, enseigne, broderie — format maître à ne pas modifier
PDF	.PDF	Échange avec imprimeurs et prestataires, insertion dans documents bureautiques
PNG	.PNG (72 / 144 dpi)	Usage numérique, site web, réseaux sociaux, e-mails — fond transparent disponible
JPEG	.JPG (300 dpi)	Insertion rapide dans documents bureautiques — uniquement sur fond blanc

⚠ Toute demande de modification des fichiers sources doit être soumise au service communication pour validation. Les fichiers sources ne doivent jamais être modifiés par des prestataires extérieurs sans accord écrit de la mairie.



8. Contact et responsabilité

8.1 Service responsable

Mairie de Witry-lès-Reims

Direction de la Communication

A l'attention d'Ophélie BOUCAUT

mairie@witry-les-reims.fr

03 26 97 02 25

Place de la mairie - 51420 Witry-lès-Reims

8.2 Validation des supports

Tout support de communication externe comportant le logo de la commune doit être soumis à validation :

- Auprès du service communication
- Dans un délai préliminaire de 48h et dans le respect des horaires d'ouverture de la mairie
- Via un BAT (Bon à tirer) adressé au service communication avant diffusion ou impression.

Cette règle s'applique à :

- Tous les prestataires extérieurs (agences, imprimeurs, associations partenaires)
- Les services municipaux réalisant leurs propres supports
- Les associations, entreprises, organismes locaux
- Les partenaires institutionnels souhaitant associer leur nom/marque/enseigne sur un document

8.3 Protection et propriété intellectuelle

Le logo de la commune de Witry-lès-Reims est protégé par le droit d'auteur et les dispositions relatives à la propriété intellectuelle. Son utilisation est strictement réservée aux communications officielles et aux partenaires dûment autorisés par écrit par la mairie.

